

1 – Conditions d'accès au fonds

La bibliothèque est réservée en priorité aux chercheurs et aux étudiants à partir du niveau master, et, à titre exceptionnel, aux personnes intéressées par la Préhistoire, sur demande motivée.

La consultation du fonds de la bibliothèque se fait sur autorisation. La demande d'autorisation peut se faire [en ligne](#), ou par lettre, adressée au secrétariat du musée, en précisant l'objet de la recherche.

La mise à disposition de la documentation est gratuite.

2 - Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

La consultation des documents se fait uniquement sur rendez-vous et en fonction des places disponibles au laboratoire du musée.

3 – Communication

Les documents ne sont pas en accès libre.

La consultation de documents patrimoniaux (ouvrages rares et précieux, dossiers d'archives...) fait l'objet d'une « Fiche de consultation d'archives ou documents fragiles » engageant la responsabilité du lecteur.

Le lecteur est personnellement responsable des documents qui lui sont communiqués. Sa responsabilité n'est déchargée qu'après leur restitution.

La bibliothèque du musée ne fait pas de prêt. En aucun cas, les documents ne sortent du musée.

4- Spécificités de certaines archives

L'accès à certaines archives privées peut être restreint ou interdit. Pour certaines, acquises par donations, legs, cessions ou dations, le musée est tenu de respecter les conditions émises par les propriétaires. Pour d'autres, non communicables, pouvant toucher à la sécurité des biens et des personnes ou portant atteinte à leur vie privée, une procédure de dérogation doit être engagée.

5 – Reproduction des documents

Les documents peuvent être reproduits par les lecteurs à l'aide de leur appareil photographique personnel, dépourvu de flash, pour un usage privé seulement, après accord de la documentaliste, à condition de ne pas perturber le travail des autres chercheurs dans le laboratoire. La photocopie par le lecteur lui-même est interdite en raison de la fragilité de certains documents.

FICHE DE CONSULTATION D'ARCHIVES OU DOCUMENTS FRAGILES

Je soussigné

- reconnais avoir pris connaissance du règlement de la bibliothèque ;
- m'engage à prendre soin des documents confiés et, dans le cas de dossiers, à les laisser dans l'ordre initial ;
- m'engage à mentionner le lieu de conservation des archives en cas d'utilisation de leur contenu lors de conférences publiques.

Auteur et titre	Type de document	Date de consultation

Date :/..../..... Signature du lecteur :.....

Catalogues

Le catalogue des ouvrages et articles de périodiques entrés à la bibliothèque depuis 2004 est accessible via le catalogue collectif Frantiq (Fédération et ressources sur l'Antiquité).

Les périodiques sont référencés dans le catalogue collectif SUDOC (Système universitaire de documentation)